

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Séance du 10 juin 2014

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Pascal HURSTEL, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER.

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 04 juin 2014

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 22/04/2014
3. Examen des demandes d'intention d'aliéner
4. Délégation de fonction du conseil municipal au maire
5. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
6. Constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse
7. Logements de l'école : examen et adoption du décompte des charges 2013
8. Achat de matériel pour l'école
9. Mise en place d'un grillage à l'école
10. Désignation des représentants siégeant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs
11. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et propose deux modifications à l'ordre du jour de la séance :

Le point 5 est retiré et remplacé par le point suivant : « création d'une commission cimetière »

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/03/2014

Le procès-verbal de la séance du 22/04/2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. EXAMEN DES DEMANDES D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire présente les demandes d'intention d'aliéner suivantes :

1. demande présentée par Me Laurent WEHRLE pour les terrains cadastrés section A n° 186, n° 1160/188, n° 1162/188, n° 1164/187 et n° 1181/188, situés 90, rue des Jardins ;
2. demande présentée par Me Laurent WEHRLE pour les terrains cadastrés section C n° 917/197 et n° 919/197, lieudit Zembsmatten, situés 28, rue de Witternheim ;
3. demande présentée par Me Gilles KIMMEL pour le terrain cadastré section A n° 1119/122, situé 5, rue des Coquelicots ;
4. demande présentée par Me Laurent WEHRLE pour le terrain cadastré section A n° 1180/188, situé 90 rue des Jardins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ces ventes.

4. DELEGATION DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Lors de la séance du 22 avril 2014, le conseil municipal a décidé de déléguer un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire. Parmi ces compétences, il conviendrait de rajouter celle relative à l'exercice du droit de préemption afin de ne pas bloquer inutilement les ventes.

« le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et l'autorise à déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions fixées par le conseil municipal. »

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette délégation à Monsieur le Maire à condition que le bien vendu ne présente pas un intérêt majeur pour la commune. Il devra rendre compte des dossiers au conseil municipal.

5. CREATION D'UNE COMMISSION « CIMETIERE »

Le conseil municipal décide de créer une commission « cimetière » afin de mettre en place un règlement de cimetière, définir les tarifs de concessions et la reprise des tombes à l'état d'abandon.

Sont désignés membres de cette commission :

Jean-Claude ROHMER ; Emmanuelle STRAMM ; Denis OTT ; Pascale HIRLI-ZAGAROLI ; Jean-Jacques HAEHNEL ; Roger MOSSER ; Hubert HURSTEL.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

L'adjudication de la chasse communale interviendra pour une nouvelle période de 9 ans, début 2015. Il convient de ce fait de désigner les membres du conseil municipal qui siégeront à la Commission Consultative Communale de la Chasse. Sont nommés :

Jean-Claude ROHMER ; Pascal VETTER ; Denis OTT ; Daniel KOEHLER ; Hubert HURSTEL.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

7. LOGEMENTS DE L'ÉCOLE : EXAMEN ET ADOPTION DU DECOMPTE DES CHARGES 2013

Le décompte des charges des logements de l'école pour l'année 2013 se chiffre comme suit :

Locataires	Eau	Electricité	Chauffage	Ordures ménagères	Total dû	Avance versée	Solde dû
M. et Mme GRUNERT (4 pers. puis 3 pers.)	375,31 €	42,91 €	1 041,50 €	185,12 €	1 644,84 €	2 160,00 €	- 515,16 €
Mme HAEHNEL (2 pers.)	216,28 €	40,52 €	983,47 €	106,68 €	1 346,95 €	1 920,00 €	- 573,05 €
M. KRAUSS - Mme VIGNEAU (3 pers.)	324,42 €	21,47 €	521,13 €	160,02 €	1 027,04 €	1 080,00 €	- 52,96 €
TOTAL	916,01 €	104,90 €	2 546,10 €	451,82 €	4 018,83 €	5 160,00 €	- 1 141,17 €
Solde 2014 M. KRAUSS - Mme VIGNEAU	114,51 €	7,16 €	173,71 €	56,47 €	351,85 €	360,00 €	- 8,15 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres ci-dessus et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le décompte ci-dessus,
- de fixer l'avance mensuelle pour charges à :
 - 180 € pour le logement du 1^{er} étage,
 - 160 € pour le logement du rez-de-chaussée,
 - 90 € pour le logement mansardé,
- de demander de suite le solde de charges pour les 4 premiers mois de 2014 à M. Krauss et Mme Vigneau,
- de déduire 124,28 € du montant de la caution versée en début de location par M. Krauss et Mme Vigneau pour la réfection de la peinture de l'une des pièces.

8. ACHAT DE MATERIEL POUR L'ÉCOLE

Le conseil municipal décide d'acheter 4 tapis de sol et 16 couvertures pour la classe des petites sections maternelles pour un montant de 417,40 € ADOPTE à l'UNANIMITE.

9. MISE EN PLACE D'UN GRILLAGE A L'ÉCOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un grillage sur le mur délimitant le jardin de l'école (propriété communale) et la propriété Hurstel Camille pour un montant de 150 €

10. DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

Suite au renouvellement du conseil communautaire et en application de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être créée dans tous les EPCI faisant application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette Commission est appelée à être composée de 11 membres se répartissant comme suit :

- le Président (ou le Vice - Président délégué),
- 10 commissaires (qui peuvent, pour certains d'entre eux, déjà siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs).

Chaque commune membre de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs doit donc proposer des candidats pour siéger dans cette commission. Pour Rossfeld, il conviendra de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont nommés :

Délégué titulaire : Hubert HURSTEL

Délégué suppléant : Daniel KOEHLER

ADOPTE à l'UNANIMITE.

11. DIVERS

Communications du maire :

- Elections sénatoriales du 28 septembre 2014 : les conseils municipaux devront se réunir impérativement le vendredi 20 juin pour désigner leurs délégués et suppléants.

Pour Rossfeld, il conviendra d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Le conseil municipal décide de fixer cette réunion à 18h00.

- Les bus du réseau 67 cesseront leur activité sur Rossfeld à compter du 1^{er} juillet 2014. Suite à une sollicitation d'un habitant de Rossfeld qui empruntait régulièrement cette ligne pour se rendre à son lieu de travail, Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au Conseil Général, gestionnaire de cette ligne, afin de négocier le maintien d'au moins 2 rotations matin et soir. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.
- Suite à la réunion du CCAS, la fête de Noël des personnes âgées qui devait initialement avoir lieu le dimanche 14 décembre 2014, est avancée au dimanche 30 novembre 2014.

Clôture de la séance à 22h30.